

Questions orales

M. Woolliams: Les accusations ont été portées dans le district de Bentley-Red Deer et les agriculteurs m'informent, bien que je n'aie pu cependant le vérifier, qu'une centaine de poursuites sont sans doute en suspens en Alberta. Je voudrais que le ministre s'intéresse à la question, vue que les règlements sont nombreux et que les agriculteurs ont de la difficulté à écouler leurs produits. Les poursuites découlent-elles des problèmes de commercialisation, et le ministre en informera-t-il la Chambre?

L'hon. M. Lang: Assurément je vais m'en occuper. Je remercie le député de ses renseignements précis. Il y a eu sûrement plus d'infractions en Alberta cette année que dans toute autre province, surtout en ce qui concerne le colza. Je ne suis pas précisément au courant de la situation dans la région de Red Deer et des accusations que le député a signalées, mais je vais me renseigner.

M. Woolliams: Puisque le ministre affirme qu'il y a eu plus de violations en Alberta que dans toute autre province, je me demande si lui-même ou son ministère voudraient être aussi attentifs aux infractions aux règlements commises dans les autres provinces, notamment celles qui se sont produites près de Humboldt et Saskatoon? En outre, ne trouve-t-il pas embarrassant d'être à la fois ministre de la Justice et ministre chargé de la Commission du blé?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES STUPÉFIANTS

L'USAGE DE L'HÉROÏNE—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION PRÉSENTÉE AU CABINET—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné les révélations stupéfiantes faites au cours de la fin de semaine selon lesquelles le cabinet aurait reçu en avril dernier un mémoire et des documents l'avertissant que l'usage de l'héroïne se propageait à un taux terrifiant, peut-être à 2,000 p. 100 depuis cinq ans, que le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates, le ministre voudrait-il se charger de déposer ces documents et ce mémoire à la Chambre?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je suis certain que l'honorable député connaît fort bien les règlements à ce sujet, et je ne prévois pas le dépôt de tels documents, s'ils existent.

[Traduction]

M. Nystrom: A la suite des révélations selon lesquelles le nombre des héroïnomanes est passé de 500 à 10,000, le ministre nous dirait-il quelles mesures le ministère a prises ou compte prendre pour remédier à ce grave problème social?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député se rendra compte que la première partie de sa question tout au moins n'est pas recevable.

[Français]

L'hon. M. Lalonde: En ce qui concerne la première partie de la question, monsieur le président, il s'agit d'une

[L'hon. M. Lang.]

opinion émise dans un journal et que je ne commenterai pas. Quant à la deuxième partie, il me fera plaisir de préciser tout ce que le ministère a fait dans ce domaine dès que j'en aurai l'occasion, soit à la Chambre, soit au comité approprié de la Chambre.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

QUÉBEC—LA RÉDUCTION DES PENSIONS VERSÉES AUX HANDICAPÉS

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné que la plupart des handicapés de la province de Québec touchent présentement une pension réduite, l'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il a été consulté à ce sujet par son homologue du Québec et s'il a donné son accord?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je n'ai pas été consulté, monsieur le président.

M. Godin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que, pendant la campagne électorale fédérale, le ministre provincial promettait une hausse des pensions, est-ce que l'honorable ministre fédéral avait alors été consulté?

L'hon. M. Lalonde: Non plus, monsieur le président.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA SOLDE DES MILITAIRES CANADIENS AU VIETNAM

[Traduction]

M. Peter Reilly (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Comme le gouvernement a reconnu il y a quelque temps que les militaires canadiens au Vietnam feraient face à certains dangers, peut-il nous dire s'il est vrai qu'un militaire canadien marié et ayant charge d'enfants reçoit de \$300 à \$400 par mois de moins que son collègue des Affaires extérieures et, si c'est vrai, peut-il le justifier?

• (1440)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député sait bien que la question ne peut être posée en ces termes. On ne peut demander à un ministre de confirmer ou de démentir des propos tenus en dehors de la Chambre ou rapportés dans la presse. Que le député veuille bien poser sa question directement.

M. Reilly: Je demande donc au ministre s'il est vrai qu'un militaire marié et père de famille touche de \$300 à \$400 de moins qu'un fonctionnaire de grade équivalent du ministère des Affaires extérieures et si le ministre peut justifier cette différence?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je doute que le député ait corrigé l'irrégularité de sa première question. Il aura peut-être plus tard une autre occasion de la reformuler. J'ai l'impression qu'il serait quelque peu difficile de